

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
2025-28**

L'an deux mille vingt-cinq-----
Le 17 décembre à 18h00-----

Le Conseil d'Administration du CIAS Pays de Nexon-Monts de Châlus, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de l'intercommunalité à Nexon, sous la présidence de M. Emmanuel DEXET, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 10 décembre 2025

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 8

Procurations : 2

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

PRESENTS : Mmes BELAIR Florence, DESSEX Martine, PRADIER Claudine, SAZERAT Marie-Christine, Mrs DEVARISSIAS Philippe, DEXET Emmanuel, GERVILLE REACHE Fabrice, TRICARD Jacques.

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme CHEYRONNAUD Céline, pouvoir donné à Mme BELAIR Florence, Mme LACOURARIE Bernadette, pouvoir donné à M. GERVILLE REACHE Fabrice.

EXCUSES : Mmes HILAIRE GENIN Karine, PASSERIEUX Béatrice, PECOUT Chantal, Mrs CHIROL Christian, SANBA Issame.

SECRETAIRE : Patricia LATHIERE DEBEAULIEU

OBJET : Budget Primitif exercice 2026 – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Exposé :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que préalablement au vote du Budget Primitif 2026, la collectivité ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil d'Administration peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012, article 37, autoriser le Président à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget 2025.

A savoir :

CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT (en €)
20	2051	1 250,00
21	21738	2 000,00
	21838	6 197,00
	21848	7 000,00
	2188	7 000,00
TOTAL		23 447,00

Envoyé en préfecture le 29/12/2025

Reçu en préfecture le 29/12/2025

Publié le

ID : 087-200028413-20251217-2025_28D-DE

Délibération :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à mandater les dépenses d'investissement 2026, dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce avant le vote du Budget Primitif 2026.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 18 décembre 2025.

Le Président,
Emmanuel DEXET

